

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2023-036
Code matière : 6.1.4

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2023-036 du 12 Juin 2023

Objet : Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de manifestations publiques

Le Maire de Vabres l'Abbaye,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande formulée par les co-présidents de l'association « Comité des fêtes » de Vabres l'Abbaye,

ARRÊTE

Article 1- A l'occasion de la manifestation publique « Fête locale » qui aura lieu à Vabres l'Abbaye

Le 01 Juillet 2023 de 11h00 au 2 Juillet 2023 à 02h00

Les co-présidents de l'association « Comité des Fêtes » sont autorisés à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueur de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

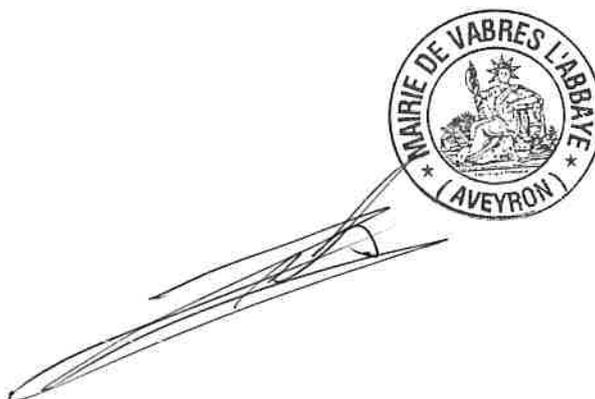
COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2023-036
Code matière : 6.1.4

Article 2 – Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 – La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Vabres l'Abbaye, le 12 Juin 2023

Le Maire, Frédéric ARTIS



The image shows a handwritten signature in black ink, which is slanted and somewhat stylized. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VABRES L'ABBAYE' at the top and '(AVEYRON)' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback, possibly a knight or a saint, holding a staff or a similar object.